

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00324**

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2022DD88- LOT2- PRESTATION  
D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE  
DE LA DEMARCHE « ECONOMIE CIRCULAIRE »  
DE SAINT-ETIENNE METROPOLE :  
REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE  
LA CREATION D'UN ECOSYSTEME DU REEMPLOI « CITE  
CIRCULAIRE » (RECYCLERIE) ET D'UNE  
MATERIAUTHEQUE POUR LE REEMPLOI DES  
MATERIAUX ISSUS DU BTP CONCLU AVEC LE  
GROUPEMENT RECOVERING SARL**

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R 2194-5 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT qu'un marché public n°2022DD88, a été notifié le 25/07/2022, au groupement RECOVERING SARL/ D and Co/ ESPELIA pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la démarche « économie circulaire » de Saint-Etienne Métropole Lot 2 : réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un écosystème de réemploi « cité circulaire » et d'une matériauthèque pour le réemploi des matériaux issus du BTP.

CONSIDERANT que Saint-Etienne Métropole s'est engagée dans une démarche d'économie circulaire et a obtenu le 1<sup>er</sup> palier du label « économie circulaire » de l'ADEME,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée du marché afin de permettre la réalisation complète de la mission,

CONSIDERANT que ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un avenant n°1 au marché n°2022DD88 pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la démarche « économie circulaire » de Saint-Etienne Métropole Lot 2 : réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un écosystème de réemploi « cité circulaire » et d'une matériauthèque pour le réemploi des matériaux issus du BTP est conclu avec le groupement RECOVERING SARL/ D and Co/ ESPELIA, sis 117 avenue Victor Hugo, 92100 Boulogne-Billancourt.

**ARTICLE 2**

L'avenant n° 1 introduit :

- Une modification de la durée du marché qui est prolongé de 12 mois,
- Une modification de la durée d'affermissement des tranches optionnelles n°2 et 3.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 05 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20240328-C20240032410

Date de mise en ligne : 05 avril 2024

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée au budget Transition Energétique et Ecologique.

**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 05/04/2024  
Pour le Président et par délégation,  
Le 18ème Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' followed by a large loop and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc DEGRAIX